



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2026-06-03

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de juin tenue ce **mercredi 3^e jour du mois de juin 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mai 2026 et de la séance ajournée tenue le 20 mai 2026 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mai 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Processus « Vente pour taxes 2026 » - Dépôt du rapport en date du 2 juin 2026 (information)
 - 5.2 Ressources humaines**
 - 5.2.1 Embauche de deux préposés mobiles à l'information touristique – Recommandation du comité de sélection – Autorisation (décision)



- 5.2.2 Lancement de l'appel de candidatures pour le poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint (décision)
- 5.2.3 Poste de greffier(ère) adjoint(e) et conseiller(ère) principal(e) à la direction générale – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.4 Poste de technicien en informatique – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.5 Embauche d'une stagiaire spécialisée en marketing - Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.6 Lancement de l'appel de candidatures pour le poste d'agent de développement touristique – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Création d'un poste d'agent de développement du Parc régional de la Forêt de Bowman – Description de tâches et lancement de l'appel de candidatures (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Budget prévisionnel 2027-2028-2029 de la MRC – Ébauche (discussions)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Appels de projets 2026-2027 – Recommandation du comité de sélection (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2026 (information)
 - 6.3.1.1 Budget marketing en tourisme 2026 – Approbation (décision)
 - 6.3.1.2 Projet d'acquisition et d'installation de stations de recharge connectées pour vélos électriques sur le territoire de la MRC de Papineau (recommandation)
- 6.3.2 Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) – Recommandation du Comité PDZA (recommandation)
- 6.3.3 Dépôt du rapport Agro Lab – Fonds région et ruralité volet 3 (FRR3) (recommandation)
- 6.3.4 Octroi d'un contrat de services à une firme externe - Analyse des demandes de financement FLI et FLS – Autorisation (décision)
- 6.3.5 Proposition d'œuvres – Artiste-peintre Jean-Yves Guindon (discussion)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Processus et orientations pour le volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) (information)
- 6.4.2 Dépôt de la planification budgétaire et des activités associées au projet d'élaboration d'un plan d'adaptation aux inondations (recommandation)
- 6.4.3 Demande d'aide financière du Groupe Leggett pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Club des douze – Autorisation (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.5.1 Fin de service de la ligne principale 911 – MRC des Collines-de-l'Outaouais – État de situation (information)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Examen du mandat de Postes Canada (recommandation)

8.2 Appui aux producteurs de lait du Québec – Intégrité de la gestion de l'offre - Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) (recommandation)

8.3 Fermeture éventuelle du bureau de la protection de la faune situé à Papineauville (recommandation)

8.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026 – Dépôt d'un projet - Municipalité de Namur (recommandation)

8.5 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026 – Dépôt d'un projet – Rénovation du Centre communautaire St-Félix-de-Valois - Municipalité de Chénéville (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2026 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin 2026 (information)

10. Sujets divers

10.1 Marque « Outaouais » - État de situation et suivis (information)

10.2 Présidence et membres de commissions – Éthique et représentation (discussions)

10.3 Fêtes de Wallonie Namur (Belgique) – Opportunités de développement économique pour la MRC de Papineau (information)

10.4 Disposition du sable contaminé au sein des municipalités locales – Application sur le territoire (information)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-06-157

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2026-06-158

ATTENDU que les membres jugent opportun d'ajouter les sujets « Fêtes de Wallonie Namur (Belgique) – Opportunités de développement économique pour la MRC de Papineau (information) » et « Disposition du sable contaminé au sein des municipalités locales – Application sur le territoire (information) » au présent ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 6 MAI 2026 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 20 MAI 2026

CA-2026-06-159

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 6 mai 2026 et de la séance ajournée tenue le 20 mai 2026, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 6 mai 2026 et de la séance ajournée tenue le 20 mai 2026 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, se joint à la présente séance.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2026-06-160

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 31 mai 2026	2 797.52 \$
------------------	------------------------------------	-------------



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MAI 2026

CA-2026-06-161

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2026 soit les chèques numéros 25246 à 25255 totalisant un montant de 11 036.52 \$, les prélèvements numéros 6325 à 6401 totalisant un montant de 517 885.63 \$ ainsi que les salaires pour le mois de mai 2026, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	2 mai 2026	27 809.50 \$
Salaires au	9 mai 2026	30 839.88 \$
Salaires au	16 mai 2026	27 322.80 \$
Salaires au	23 mai 2026	27 040.83 \$
Salaires au	30 mai 2026	31 575.22 \$
Salaires des élus–	mai 2026	27 561.41 \$
Total des salaires		172 149.64 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		11 036.52 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		517 885.63 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		528 922.15 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2026-06-162

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
FQM ASSURANCES	02-13000-420	651.82	MODIFICATION DE LA POLICE
MIXMIDIA	02-22000-527	59.85	VÊTEMENT SÉCURITÉ PUBLIQUE



ARCHIVES LANAUDIÈRES	02-13000-418	745.40	MISE À JOUR ANNUELLE
----------------------	--------------	--------	----------------------

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC en fonction des postes budgétaires indiqués préalablement;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

CA-2026-06-163

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
MUN. PAPINEAUVILLE	02-11000-454	354.27	FORMATION PRÉFET
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	343.75	HONORAIRES – DOSSIER 600001-0037
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	165.00	HONORAIRES – DOSSIER 600001-0038
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	3 000.25	HONORAIRES – DOSSIER 600001-0026
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	1 086.25	HONORAIRES – DOSSIER 600001-0036
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	82.50	HONORAIRES – DOSSIER 600001-0029
TRAITEUR BRAZEAU	02-11000-493	838.50	ACTIVITÉ ANCIENS ÉLUS – 1 ^{ER} MAI 2026
PUROLATOR	02-13000-321	562.04	FRAIS D'ENVOI D'AVRIL 2024 À AVRIL 2026
L.D. GUINDON	02-13000-610	19.81	LAIT À CAFÉ ET EAU 18L
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670 02-65903-414 02-65903-670	580.14	FOURNITURE DE BUREAU ET INFORMATIQUE
GROUPE DL	02-62400-690	3 140.81	ACHAT BATTERIE UPS
C3F TÉLÉCOM	02-62400-690	737.50	DÉBRANCHEMENT DU 267 RUE MARIE-CLAUDE, PLAISANCE



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

SERGE TOUCHETTE	02-13000-522	297.00	ENTRETIEN BÂTIMENT_AVRIL 2026
SSP TELECOM	02-65903-419	714.00	RÉACTIVATION DES SERVEURS
PG SOLUTIONS	02-65903-419	225.00	AJUSTEMENT FAITE SUR LE SERVEUR
L.D. GUINDON	02-13000-610	19.81	ACHAT LAIT ET EAU 18L.
L.D. GUINDON	02-13000-610	22.74	ACHAT CRÈME À CAFÉ ET EAU 18L.
PATRICK LAVIGNE	02-23000-494	255.00	FORMATION / EXAMEN AUTOSAUVETAGE
GROUPE DL	02-62400-690	403.11	UPS – HÔTEL DE VILLE DE MONTEBELLO
DANS MA CUISINE	02-11000-493	525.00	SOUPER DU CM DU 20 MAI 2026

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2026 » - DÉPÔT DU RAPPORT
EN DATE DU 2 JUIN 2026**

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2026 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 4 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 EMBAUCHE DE DEUX PRÉPOSÉS MOBILES À L'INFORMATION
TOURISTIQUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION –
AUTORISATION**

CA-2026-06-164

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-060, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le budget touristique 2026-2027 de la MRC de Papineau;

ATTENDU que de ce budget totalisant 103 000 \$, une somme de 12 000 \$ est prévue pour l'embauche de deux préposées mobiles à l'information touristique, dont 7 500\$ provenait du FRR2 et 4 500\$ provenant du Programme Emploi Canada Été 2026 ;



ATTENDU la résolution numéro CA-2026-05-134, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 mai 2026, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures visant à pourvoir les deux postes de préposé mobile à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu trois candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU que deux candidats ont réalisé le processus de sélection le 22 mai 2026, notamment en participant à une entrevue;

ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard des candidats à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Alicia Matte et de madame Létycia Doucet à titre de préposées mobiles à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire;

QUE :

Le contrat de travail soit établi en fonction des modalités présentées dans le cadre de la présente séance, et ce, pour une durée de huit (8) semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 18\$ de l'heure;

QUE :

Lesdites dépenses, incluant le salaire, les bénéfices marginaux et les frais de déplacement, soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.2 LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2026.

5.2.3 POSTE DE GREFFIER(ÈRE) ADJOINT(E) ET CONSEILLER(ÈRE) PRINCIPAL(E) À LA DIRECTION GÉNÉRALE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2026.

5.2.4 POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2026-06-165

- ATTENDU la résolution numéro 2026-03-059, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 18 mars 2026, autorisant la création du poste de technicien(ne) en informatique au sein de la structure administrative et organisationnelle de la MRC et mandatant le Comité administratif pour approuver la description de tâches liée à ce poste, lancer l'appel de candidatures et octroyer un contrat de travail conformément au règlement numéro 065-2004;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2026-05-154, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 20 mai 2026, laquelle mandate la direction générale pour convenir des modalités d'embauche avec le candidat à retenir, conformément à la Convention collective de la MRC;
- ATTENDU que la MRC a reçu quarante-deux (42) candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures visant à combler ledit poste;
- ATTENDU que cinq (5) candidats ont réalisé le processus de sélection le 12 et 19 dernier, notamment en participant à une entrevue et à un examen écrit;
- ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de monsieur Efrain Bueno à titre de technicien en informatique, à la suite des validations d'usage convenues;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec le candidat choisi selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.5 EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE SPÉCIALISÉE EN MARKETING -
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CA-2026-06-166

- ATTENDU la résolution numéro 2026-03-060, adoptée par le Conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 mars 2026, entérinant le budget touristique 2026-2027 de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que ce budget, totalisant un montant de 103 000 \$, dont 93 000 \$ proviennent du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2), prévoit une somme de 3 000 \$ réservée à des projets, options ou opportunités à développer;



- ATTENDU que l'une des candidates au poste de préposée mobile à l'information touristique est étudiante au baccalauréat en administration des affaires, cheminement spécialisé en marketing, à l'Université de Sherbrooke;
- ATTENDU que le poste de préposée mobile à l'information touristique est directement lié à son domaine d'études et que l'étudiante doit réaliser un stage de dix (10) semaines entre le 8 juin et le 14 août 2026 dans le cadre de son programme de formation;
- ATTENDU que la candidate a participé au processus de sélection tenu le 22 mai 2026, incluant une entrevue;
- ATTENDU que le comité de sélection a procédé à l'analyse de sa candidature et a formulé une recommandation favorable quant à son embauche à titre de préposée mobile à l'information touristique, le tout a été confirmé conformément à la résolution numéro CA-2026-06-164;
- ATTENDU que cette candidate a occupé le poste de préposée mobile à l'information touristique durant la saison estivale 2025 et qu'elle a présenté, lors de l'entrevue, plusieurs pistes d'amélioration visant le déploiement terrain des activités promotionnelles, notamment par l'élaboration d'un plan de communication destiné aux entreprises et attraits touristiques visités;
- ATTENDU que ces propositions nécessiteront un travail de planification, d'élaboration et de suivi, incluant la production d'un rapport à la fin du mandat, incluant l'identification de recommandations;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de Létycia Doucet à titre de stagiaire spécialisée en marketing;

QUE :

Le stage rémunéré soit d'une durée de deux (2) semaines à raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 18 \$ de l'heure, lequel s'ajoute aux huit semaines déjà prévues au poste de préposée mobile à l'information touristique;

QUE :

Lesdites dépenses, incluant le salaire et les bénéfices marginaux, soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, conformément à la Loi et la réglementation applicables.

Adoptée.

5.2.6 LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2026-06-167

- ATTENDU l'avis de départ reçu de l'agente de développement touristique, madame Martine Caron, en date du 20 mai 2026, laquelle quittera ses fonctions à compter du 4 septembre 2026;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste d'agent(e) de développement touristique de la MRC, conformément à la Convention collective;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'agent(e) de développement touristique, conformément à la Convention collective de la MRC ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 454000 341;

QU' :

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.7 CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DE BOWMAN – DESCRIPTION DE TÂCHES ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2026.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le présent ordre du jour.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le présent ordre du jour.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 BUDGET PRÉVISIONNEL 2027-2028-2029 DE LA MRC – ÉBAUCHE

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2026.

6.2 Développement du milieu



6.2.1 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – ADOPTION

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2026.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2026.

6.3.1.1 BUDGET MARKETING EN TOURISME 2026 – APPROBATION

CA-2026-06-168

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-060, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, approuvant le budget touristique 2026-2027 de la MRC de Papineau;

ATTENDU que de ce budget totalisant 103 000 \$, dont un montant de 93 000 \$ provient du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2), une somme de 36 600 \$ est prévue pour l'achat de publicité touristique pour la période comprise entre le 18 mars 2026 et le 31 mars 2027;

ATTENDU que la gestion des campagnes de publicité touristique est désormais effectuée à l'interne, ayant permis d'obtenir en 2025 des performances supérieures en termes de portée, de taux d'engagement et de fréquentation comparativement aux années où cette responsabilité était confiée à une firme externe;

ATTENDU que cette gestion interne favorise une stratégie de communication agile, une adaptation continue aux opportunités promotionnelles, un suivi rigoureux des performances et une optimisation rapide des actions en fonction des résultats;

ATTENDU que cette approche a permis d'atteindre de meilleurs résultats à moindre coût;

ATTENDU que la nature même des plateformes numériques (notamment les médias sociaux) implique des achats fréquents, de faible valeur unitaire, nécessitant une capacité d'intervention rapide afin de maximiser l'efficacité des campagnes;

ATTENDU qu'il y a lieu de favoriser l'agilité administrative tout en respectant les paramètres budgétaires et les mécanismes de reddition de comptes en vigueur;

ATTENDU qu'il n'y a pas de séance du Comité administratif en juillet et que la majorité des dépenses publicitaires sont effectuées lors de la saison estivale;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise l'attribution d'une enveloppe budgétaire maximale de 10 000 \$, à même le budget de publicité touristique 2026-2027, dédiée à des achats de publicité nécessitant une exécution rapide;

QUE :

L'agente touristique soit autorisée à engager et effectuer des dépenses liées à des achats publicitaires, sous la supervision de la direction du Service de développement du territoire et ce, jusqu'à concurrence de cette enveloppe;

QUE :

Les dépenses soient effectuées dans le respect du budget global autorisé et des objectifs de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

QU' :

Un rapport mensuel des dépenses, incluant les notes explicatives pertinentes, soit déposé à la direction générale et au Comité administratif afin d'assurer un suivi rigoureux et une reddition de comptes adéquate;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.1.2 PROJET D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE STATIONS DE RECHARGE CONNECTÉES POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2026-06-169

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'offre touristique (PDTO) géré par Tourisme Outaouais, l'entreprise Miévo souhaite déployer un réseau de stations de recharge connectées pour vélos électriques sur le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que ce projet vise à favoriser le développement du tourisme durable, à soutenir la mobilité active et électrique, à stimuler les retombées économiques locales ainsi qu'à encourager l'adoption de pratiques responsables sur les plans social et environnemental ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du territoire de la MRC de Papineau ont déjà manifesté leur intérêt à participer au projet ;

ATTENDU que la demande d'aide financière devra être déposée au plus tard le 13 juillet 2026 à midi et que cette dernière doit être déposée par une MRC ;

ATTENDU que l'aide financière demandée auprès de Tourisme Outaouais pourrait couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles liés à l'acquisition et à l'installation des équipements ;

ATTENDU que les municipalités participantes contribueront financièrement au projet par le biais d'une mise de fonds afin d'assumer la portion des coûts non couverte par l'aide financière accordée ;

ATTENDU que les municipalités participantes deviendront propriétaires des équipements acquis dans le cadre du projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE I :



Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC que la MRC de Papineau d'agir à titre d'organisme mandataire et de représentante des municipalités participantes de son territoire auprès de Tourisme Outaouais dans le cadre du dépôt du présent projet en relation avec le Programme d'aide au développement de l'offre touristique (PDTO) ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET AGROFORESTIÈRE (PDZAA) – RECOMMANDATION DU COMITÉ PDZA

CA-2026-06-170

ATTENDU que la pratique de l'agriculture et de l'agroforesterie occupe une place importante au sein de l'économie, de l'occupation dynamique du territoire et de la vitalité des communautés de la MRC;

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Papineau a été adopté le 15 mars 2017 conformément à la résolution numéro 2027-03-032;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-283, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, autorisant la démarche de révision et de mise à jour du PDZA afin d'en assurer la cohérence avec les réalités, les enjeux et les occasions de développement actuels du territoire;

ATTENDU que ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel;

ATTENDU que la démarche de révision du PDZAA 2026-2031 s'est appuyée sur une approche concertée mobilisant les entreprises agricoles et agroalimentaires, les partenaires du milieu, les municipalités et la population, notamment dans le cadre de forums de consultation tenus le 28 novembre 2024, le 21 février 2025, le 25 février 2026 ainsi que d'activités complémentaires de consultation et de travail;

ATTENDU que le PDZAA constitue un outil de planification concertée visant à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles et agroforestières, à favoriser le développement durable du secteur et à orienter les actions à mettre en œuvre au cours des prochaines années;

ATTENDU que le projet de Plan de développement de la zone agricole et agroforestière 2026-2031 ainsi que son plan d'action ont été déposés auprès du Comité de suivi du PDZAA, et que leur contenu répond aux priorités dégagées dans le cadre de la démarche de révision;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande favorablement au Conseil de la MRC l'adoption du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) 2026-2031 ainsi que de son plan d'action;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le personnel responsable du développement agroalimentaire, en collaboration avec le comité de suivi du PDZAA et les services concernés de la MRC, soit mandaté pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi dudit plan;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin 2026 pour considération.

Adoptée.

**6.3.3 DÉPÔT DU RAPPORT AGRO LAB – FONDS RÉGION ET RURALITÉ
VOLET 3 (FRR3)**

CA-2026-06-171

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 28 juin 2021, approuvant le devis du FRR Volet 3 – Projet « Signature et Innovation », visant le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature et Innovation » ;

ATTENDU que le projet « Signature et Innovation » des MRC vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement ;

ATTENDU l'obligation prévue à la convention signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant l'adoption du rapport d'utilisation des sommes pour l'élaboration du projet conformément à l'annexe B (article 4.15), laquelle permettra à la MRC de recevoir le versement des subventions subséquentes autorisées ;

ATTENDU l'obligation prévue à la convention signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le dépôt d'un rapport narratif à la fin de l'engagement des sommes du projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC l'adoption du rapport d'utilisation des sommes de la MRC de Papineau au cours de l'année 2025-2026 dans le cadre de l'entente « Signature et Innovation » conclue avec le MAMH, conformément aux exigences de ce dernier ;

QUE :

Le Comité administratif recommande l'adoption du bilan narratif du projet Agro Lab dans le cadre de l'entente « Signature et Innovation » conclue avec le MAMH, conformément aux exigences de ce dernier ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin pour considération.

Adoptée.



**6.3.4 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À UNE FIRME EXTERNE -
ANALYSE DES DEMANDES DE FINANCEMENT FLI ET FLS -
AUTORISATION**

CA-2026-06-172

ATTENDU le départ de la commissaire en développement économique par intérim, ainsi que le manque de ressources pour accompagner les entreprises actuellement au sein du Service de développement du territoire de la MRC en raison, notamment d'un congé maternité;

ATTENDU la nécessité, à la suite de l'adoption du Plan de développement économique (PDÉ) de la MRC, de revoir l'organisation du travail du Service du développement avant d'attribuer à un employé un mandat interne d'analyse des demandes de financement dans le cadre des fonds FLI et FLS, et de le former en conséquence ;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée le 30 avril 2026 par madame Nathalie Lapointe concernant le mandat d'analyse des demandes de financement, laquelle prévoit une banque de 87.5 heures de consultation facturées selon l'utilisation réelle;

ATTENDU qu'en raison, notamment du mandat à octroyer et sa durée, de l'expertise de madame Lapointe en matière d'évaluation et d'analyse financière, il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et autorise l'octroi d'un contrat à madame Nathalie Lapointe afin de soutenir le Service de développement du territoire dans l'accompagnement et l'analyse des demandes de financement dans le cadre des fonds FLI et FLS, et la gestion du portefeuille de prêts conformément aux modalités convenues;

QUE :

La présente résolution et l'offre de services déposée dans le cadre de la séance font office de contrat liant les parties;

QUE :

La dépense, représentant un montant maximal de 11 023.69 \$, incluant la moitié de la TVQ, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62203-993, 55-16105-027, 01-39028-001

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.5 PROPOSITION D'ŒUVRES – ARTISTE-PEINTRE JEAN-YVES
GUINDON**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 août 2026.



6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROCESSUS ET ORIENTATIONS POUR LE VOLET 2 DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL)

Monsieur Alexandre René, coordonnateur à l'environnement, dresse un résumé du processus et des orientations établis dans le cadre du volet 2 du Programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » auprès des membres du Comité administratif.

6.4.2 DÉPÔT DE LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE ET DES ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU PROJET D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX INONDATIONS

CA-2026-06-173

ATTENDU que la MRC de Papineau a adopté la résolution numéro 2025-02-034 le 19 février 2025 dans le but d'élaborer un plan d'adaptation du territoire face aux inondations, en collaboration avec le Bureau de projets – Inondations-Rivière des Outaouais ouest, et d'autres parties prenantes, lesquels sont regroupés au sein du comité ADAP-Inondations;

ATTENDU qu'une convention d'aide financière a été signée le 13 mars 2026 avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) pour élaborer et réaliser un plan d'adaptation du territoire face aux inondations en collaboration avec le Bureau de projets – Inondations – Rivière des Outaouais ouest;

ATTENDU que la convention d'aide financière signée avec le MAMH débute le 13 mars 2026 et se termine le 1^{er} mars 2028;

ATTENDU que le projet consiste à élaborer un plan d'adaptation face aux inondations visant à accroître la résilience des municipalités situées sur son territoire;

ATTENDU qu'il est prévu que le projet s'arrime aux cinq étapes de la démarche de gestion des risques : Concertation et communication; Établissement du contexte; Appréciation des risques; Identification et analyse de solutions; Plan de mise en œuvre et suivi;

ATTENDU que la convention prévoit une aide financière accordée à la MRC de Papineau, laquelle totalise une somme de six cent cinquante mille dollars (650 000 \$) et ce, conformément aux conditions et aux modalités prévues à la convention;

ATTENDU que la coordonnatrice en environnement a été mandatée pour préparer un plan de projet incluant une prévision des dépenses détaillées s'échelonnant pour toute la durée du projet, ce qui correspond à un livrable de la convention d'aide financière à remettre dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC l'approbation de la planification des activités et des budgets liés à l'élaboration et la réalisation d'un plan d'adaptation face aux inondations conformément aux exigences prévues à la convention d'aide financière convenue avec le MAMH, laquelle est présentée à l'annexe 1 de la présente de la résolution;



ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin 2026 pour considération.

Adoptée.

6.4.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GROUPE LEGGETT POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN CLUB DES DOUZE – AUTORISATION

CA-2026-06-174

ATTENDU que le Groupe Leggett, situé à Namur, regroupe une scierie de bois franc, une deuxième entreprise qui réalise des travaux d'aménagement forestier et une troisième entreprise qui offre des produits et des services innovants générés par de la biomasse forestière ;

ATTENDU la demande d'aide financière soumise par monsieur Robin Leggett, président du Groupe, à la MRC de Papineau par courriel le 8 mai 2026, représentant un montant de 1 888 \$, lequel servira à remplacer des ponceaux dans un cours d'eau du chemin Club des Douze, sur le territoire public de la Municipalité de Lac-des-Plages ;

ATTENDU que le chemin Club des Douze, qui relie les Municipalités de Duhamel et de Lac-des-Plages, et qui est reconnu par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts comme faisant partie du réseau des routes stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais, qui ne sert pas seulement à l'entreprise forestière, mais également aux clients de la réserve faunique Papineau-Labelle, ceux de la pourvoirie Légendes des bois, aux motoneigistes et aux quadistes;

ATTENDU que le coût total du remplacement de ces ponceaux est de 18 877 \$, et que le montage financier de ce projet est joint en annexe à la présente résolution;

ATTENDU le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 administré par la MRC de Papineau, lequel contient une somme résiduelle de 761 \$, en raison de projets qui ont été réalisés à moindre coût;

ATTENDU que le présent projet du Groupe Leggett est admissible au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 en fonction des critères établis;

ATTENDU la recommandation unanime des membres du Comité forêt de la MRC de Papineau, formulée lors d'un sondage réalisé par courriel le 27 mai 2026, laquelle consiste à accorder au Groupe Leggett l'aide financière demandée à partir du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI);

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du Comité forêt et autorise le versement d'une subvention maximale de 1 888 \$ au Groupe Leggett pour lui permettre de remplacer des ponceaux dans un cours d'eau sur le chemin du Club des Douze, dans la Municipalité de Lac-des-Plages ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La subvention soit et est financée à partir du budget d'exploitation 2026 de la MRC et répartie comment suit :

- 761 \$ à partir du PADF 2024-2027 (postes budgétaires numéro 01 39053 000 et 0262600 993);
- 1 127 \$ à partir du Fonds de mise en valeur des TPI (postes budgétaires numéro 0139042 000, 02 62600 680 et 55 16111 000);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 FIN DE SERVICE DE LA LIGNE PRINCIPALE 911 – MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – ÉTAT DE SITUATION

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, informe les membres du Comité administratif l'interruption du service de Xittel Communications, lequel permet d'établir un lien avec le Service de répartition des appels d'urgence 911 offert par la MRC des Collines. La MRC de Papineau conviendra prochainement d'une entente avec un autre fournisseur pour maintenir ledit service.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES - EXAMEN DU MANDAT DE POSTES CANADA

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain.

8.2 APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC – INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE - ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE (ACEUM)

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain.

8.3 FERMETURE ÉVENTUELLE DU BUREAU DE LA PROTECTION DE LA FAUNE SITUÉ À PAPINEAUVILLE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain.



8.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2026 – DÉPÔT D'UN PROJET - MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain.

8.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2026 – DÉPÔT D'UN PROJET – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-FÉLIX-DE-VALOIS - MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de juin à décembre 2026.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC PRÉVUE LE 17 JUIN 2026

Les membres du Comité administratif conviennent du déroulement ci-dessous avant la séance du Conseil de la MRC :

8h30 à 11h45	Prévisions budgétaires 2027-2028-2029 – Séance de travail;
11h45 à 12h	Assemblée extraordinaire du CLD Papineau – Formation d'un Conseil d'administration;
12h45 à 13h15	Rencontre avec monsieur Marc Bilodeau, président-directeur général du CISSSO;
13h15 à 15h30	Plénier;
15h30 à 16h30	Présentation de la programmation 2026-2028 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

10. SUJETS DIVERS

10.1 MARQUE « OUTAOUAIS » - ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres qu'un suivi sera effectué concernant la possibilité d'afficher la marque « Outaouais » sur les véhicules municipaux suivant la tenue de la prochaine rencontre de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) prévue le 22 juin prochain. Lors de cette rencontre, un bilan du projet sera déposé et les prochaines étapes seront exposées en vue d'une décision sur la suite à accorder à ce projet.

10.2 PRÉSIDENTE ET MEMBRES DE COMMISSIONS – ÉTHIQUE ET REPRÉSENTATION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Monsieur le Préfet expose certaines préoccupations concernant le conflit de rôles en relation avec la présidence de commissions au sein de la MRC. Celles-ci seront adressées aux membres du Comité Gouvernance de la MRC dans le cadre de la révision du Cadre de référence des Commissions et des Comités.

10.3 FÊTES DE WALLONIE NAMUR (BELGIQUE) – OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA MRC DE PAPINEAU

Monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, lance l'idée d'un projet d'échanges de produits entre les entreprises du territoire de la MRC et des partenaires de Namur (Belgique) dans le cadre des fêtes de Wallonie prévues en septembre prochain. La direction générale effectuera un suivi à l'égard de ce dossier au cours des prochaines semaines.

10.4 DISPOSITION DU SABLE CONTAMINÉ AU SEIN DES MUNICIPALITÉS LOCALES – APPLICATION SUR LE TERRITOIRE

Monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, informe les membres du Comité administratif que le sable contaminé utilisé pendant l'hiver doit être disposé dans un autre endroit que le dépôt à neige. Il rapporte que ledit endroit doit être indiqué dans le document d'appel d'offres dans le cadre de l'octroi d'un contrat à un fournisseur externe. La direction générale effectuera des démarches pour obtenir des précisions sur le sujet.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2026-06-175

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 11 juin à 9h.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet